NOUVELLE SÉRIE. } Circulaire au Clergé.
No. 100. }

Evêché de Rimouski, 31 janvier 1885.

1o. *Epoque des collectes* ;—2o. *Deuxième jour des Quarante-Heures* ;—3o. *Bazars.*

Messieurs et chers Collaborateurs,

I. Plusieurs curés remettent à la visite pastorale à faire les collectes pour les différentes œuvres. Je ne puis que désapprouver l'introduction de cette coutume, et ce pour trois raisons principales :—la première, c'est que les fidèles, se trouvant avoir à tout payer à la fois, s'estiment surchargés d'œuvres, et sont naturellement portés à donner *moins* pour chacune, et même à en *négliger* complétement quelques-unes ;—la deuxième, c'est que la visite du curé semble alors avoir pour but premier ou même unique de ramasser de l'argent, et finira par être redoutée des familles au lieu d'en être désirée et de leur être agréable ;—la troisième, c'est que le curé, tout absorbé par ces collectes, n'a plus guère le temps de s'occuper sérieusement des buts essentiels de cette visite pastorale, qui vous sont rappelés à la page 116 de *l'Appendice au Rituel.*

Bornez-vous donc, en cette occasion, à la quête de l'Enfant-Jésus pour la fabrique, et espacez les autres contributions dans le cours de l'année, *en vous faisant aider* par les chefs de dizaines, les zélateurs et zélatrices.

Ainsi, 1o celles de l'Association de St François de Sales devraient se payer *entre le Jour de l'an et le Carême* ;—2o l'offrande pour les Saints Lieux, le *Vendredi-Saint*, à l'adoration de la Croix ;— 3o la quête pour le soutien des écoles sauvages du Nord-Ouest et du Labrador, *le jour de la Pentecôte* ;—4o. celle pour

le Denier de St Pierre, *le jour même de St Pierre*, ou un dimanche voisin ;—5o. la contribution à l'œuvre de la Propagation de la Foi, *en octobre et novembre* ;—6o. enfin, les deux quêtes pour les bourses au Séminaire, *durant l'Avent*.

Ayez aussi la bonté de transmettre à l'évêché ces différentes collectes *à mesure que vous les complétez* ; il vous sera envoyé un reçu immédiatement.

Quant à la Sainte Enfance, le petit montant annuel pourrait en être prélevé parmi les enfants des écoles.

II Jusqu'à nouvel ordre, la grand'messe du deuxième jour des Quarante-Heures continuera à être celle du St. Esprit, pour obtenir que la lumière se fasse de plus en plus sur nos difficultés religieuses, et surtout sur leurs causes réelles.

III. J'ai appris avec surprise et regret que, depuis quelques années, certains curés avaient permis l'introduction de *soirées dansantes*, auxquelles ils assistent eux-mêmes, sous prétexte d'y maintenir l'ordre, à l'occasion de bazars pour leurs églises; etc. C'est évidemment *un grave abus*, comme seraient aussi des *séances dramatiques* où figureraient comme acteurs des personnes de l'un et de l'autre sexe, ou même de jeunes personnes autres que des enfants d'écoles. Ce serait le meilleur moyen de donner à notre peuple le goût si dangereux de la danse et du théâtre, et ôter aux jeunes filles leur plus bel ornement, la réserve et la modestie. Je défends donc ces abus pour l'avenir, et j'exige qu'on obtienne au préalable ma permission écrite pour la tenue de tout bazar au profit des églises ou des écoles, couvents, etc.

Votre Evêque tout affectionné,

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.